

Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. Débitrice: **Société Coopérative de production horlogère et de Miniaturisation (C.P.H.M.)**, Ruelle Rousseau 2, 2114 Fleurier
2. Délai pour contester l'état de collocation: 20 jours après la publication
3. Délai pour contester l'inventaire: 10 jours après la publication
4. **Remarques:** But: fournir et rechercher des emplois pour ses sociétaires travaillant dans la terminaison des montres et à la fabrication de garde-temps et de produits miniaturisés. Est également déposé l'inventaire mentionnant les biens re-vendiqués par des tiers. Dans le délai de dix jours dès le 1er juin 2012, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.

Office des faillites
2053 Cernier

00774815